

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 9 novembre 2011**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par M. GOUDEAU), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, M. EL HASSOUNI.

Membre absent : (1) : Mme TOLLOT

Date de convocation : 31 octobre 2011

**Délibération n° : 64-2011**

**Objet : Acquisition et maintenance des installations de lutte contre l'incendie  
Création d'un groupement de commandes**

Le code des marchés publics permet la création de groupements de commandes, notamment entre les collectivités locales et leurs établissements publics. Dans le cadre d'une démarche de mutualisation permettant de réaliser des économies et d'opérer une rationalisation des moyens, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance des installations de lutte contre l'incendie.

Ce groupement sera constitué de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, de la Ville de Dijon, du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon, des régies personnalisées La Vapeur et l'Opéra Dijon, ainsi que des communes de Bressey-sur-Tille, Marsannay-la-Côte, Neuilly-les-Dijon, Ouges, Plombières-les-Dijon, Quetigny, Saint-Apollinaire et Sennecey-les-Dijon. Les conditions de fonctionnement du groupement sont définies dans le projet de convention annexé au présent rapport.

Le groupement a pour objet de coordonner la procédure de consultation relative à l'acquisition et la maintenance des installations de lutte contre l'incendie pour couvrir les besoins des différents acheteurs tels qu'ils sont définis préalablement à la convention par ces derniers. L'ensemble des prestations est estimé à 130 000 € au titre de l'année 2012.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Dijon et sera notamment chargé de signer et de notifier le ou les marchés, chacun des membres du groupement en assurant, pour ce qui le concerne, l'exécution.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

– décident la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de Dijon, les régies personnalisées La Vapeur et l'Opéra Dijon, ainsi que les communes de Bressey-sur-Tille, Marsannay-la-Côte, Neuilly-les-Dijon, Ouges, Plombières-les-Dijon, Quetigny, Saint-Apollinaire et Sennecey-les-Dijon, pour l'acquisition et la maintenance des installations de lutte contre l'incendie ;

.../...

- désignent la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants ainsi que de la signature et de la notification du ou des marchés ;

- approuvent le projet de convention à intervenir entre les parties, joint à la présente délibération, et autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,



A handwritten signature in black ink.

Nathalie POPADYAK

**PUBLIÉ LE** 10 NOV. 2011

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

17 NOV. 2011

